Image not found or type unknown

Aide urgente d'un expert sur la represenation d'un pere decedé

Par **bilippe_old**, le **24/12/2007** à **18:59**

bonjour,

je suis completement perdu et j'ai +sieurs questions donc si quelqu un peut m'aider ca serait vraiment genial de votre part :
j'ai recu un courrier d'un notaire m'annaoncant le deces de mon oncle (pas marié, pas d'enfants et lui est issu d'une famille de 6 enfants dc il reste 4 survivants))en juillet 2007 et le notaire nous appelle mon frere et moi en REPRESENATATION de notre pere decedé en 2005 (nous sommes que 2 freres). Les beneficiares sont ses freres et soeurs. (4 + mon frere et moi en representation de notre pere decedé)
ce notaire nous a dressé des droits à la succession comme suit : pour moi : Part recueillie 5200€ , abattement 2500€, assiette taxable 2700€ , droits dus 55%de 2700€....
1/ est ce normal que nous soyons taxés a hauteurs de 55% alors que ses freres et soeurs le sont à hauteur de 35% (nous sommes en representation du pere) ?
2/ les autres freres et soeurs ont un abattement de 5000€ , mon frere et moi seulement 2500€ > est ce normal?

merci de votre aide uniquement si vous etes sur , merci !

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés